

**FICHE DE DONNEES SECURITE**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de mise à jour : 19/05/2014 – Version : 2.0

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur du produit**

AGROCEAN VITALGO PLUS

Solution de molybdate d'ammonium contenant du bore

1.2. Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Engrais –Fertilisant foliaires aux algues

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AGRIMER

Prat Menan - BP 29

29880 PLOUGUERNEAU – France

Tel : (33) 02 98 04 54 11

Fax : (33) 02 98 04 55 15

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Orfila France (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centre Anti-Poison (Rennes) : + 33 (0)2 99 59 22 22

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Pas de classification selon la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE ou selon le Règlement 1272/2008.

2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon la Directive 67/548/CEE ou Directive 1999/45/CE : aucun

Etiquetage selon Règlement 1272/2008 : aucun

Pictogramme de danger : aucun

Indication de danger : aucun

Phrase de risque : aucun

Conseil de prudence :

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux, ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P102 : Tenir hors de la portée des enfants

P103 : Lire l'étiquette avant utilisation

P501 : Eliminer le contenu/récipient en accord avec la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

2.3. Autres dangers

Aucune donnée/information disponible

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélange**

Composants présentant un danger : aucun

Composants ne présentant pas de danger :

Molybdate d'ammonium tétrahydrate (< 1 %) N°CAS : 13106-76-8 / N°EINECS : 236-031-3

Complexe de bore d'une alcalonamine (70%)

Gomme xanthane

Extrait d'algues (laminaire)

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas de :

- Inhalation : non spécifiquement concerné (liquide aqueux), amener la personne au grand air.
- Yeux : rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes, et consulter un ophtalmologiste.
- Peau : enlever les vêtements souillés. Rincer abondamment à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin en cas de démangeaison et de rougeur.
- Ingestion : rincer la bouche à l'eau. Consulter rapidement un médecin. Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

En fonction de la voie d'exposition : picotements, rougeurs, irritations, nausées, vomissements, diarrhées

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information complémentaire disponible

SECTION 5 - MESURES DE LUTTES CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Méthode : tous les moyens d'extinction sont appropriés.

Dangers spécifiques : dégagement possible de fumées toxiques. Recueillir séparément les eaux d'extinction.

Protection du personnel : appareils respiratoires.

5.2. Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange

Pas d'information complémentaire disponible, par décomposition thermique le produit peut dégager des oxydes de soufre et d'azote

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas pénétrer ou rester dans la zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et sans appareil respiratoire autonome

Le port d'un appareil respiratoire autonome est recommandé pour pénétrer dans la zone dangereuse.

Eviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Précaution individuelle : éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser des gants en caoutchouc ou latex, des lunettes de protection.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Ne pas rejeter directement à l'égout ou dans le milieu naturel. Prévenir les autorités.

6.3. Méthode et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : ne pas diluer à grande eau. Récupérer avec un absorbant inerte et ramasser mécaniquement.

Ne pas réintroduire dans le bidon d'origine : considérer comme un déchet.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux sections 8 et 13

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation : utiliser un masque respiratoire, des gants en caoutchouc ou latex, des lunettes de protection.

Eviter les dispersions accidentelles et éclaboussures. Eviter le contact avec la peau ou les yeux. Ne pas respirer les vapeurs.

Ne pas manger, fumer, boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage tenant compte des éventuelles incompatibilités

Stockage : en emballage fermé, à l'abri du gel et de la chaleur. Ne pas stocker à proximité de produits alimentaires et boissons, y compris ceux pour les animaux. Limite de gerbage : 2 palettes.

Emballage: cuve 1000 litres, bidon 5 litres ou bidon 10 litres d'origine. Ne pas stocker dans d'autres récipients.

Conserver le produit dans le récipient d'origine étiqueté et fermé.

7.3. Utilisation finale particulière

Pas d'information complémentaire disponible

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Mesures d'ordre technique : travailler en plein air ou dans un lieu bien ventilé

Valeurs limite d'exposition : aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur ce mélange

Données relatives aux composants :

Molybdate d'ammonium tétrahydrate (<1%) :

Effets systémiques à long-terme (inhalation) : DNEL = 20.55 mg (NH₄)₆Mo₇O₂₄.4H₂O/m³ (ou équivalent 11.17 mg Mo/ m³)

Effets chroniques à long-terme (eau douce) : PNEC = 12,7 mg Mo/L (ou équivalent 23.4 mg (NH₄)₆Mo₇O₂₄.4H₂O/L)

Effets chroniques à long-terme (eau de mer) : PNEC = 1,9 mg Mo/L (ou équivalent 3.5 mg (NH₄)₆Mo₇O₂₄.4H₂O/L)

Effets chroniques à long-terme (eau douce - sédiments) : PNEC = 22,6 g Mo/kg dw (ou équivalent 41.6 g (NH₄)₆Mo₇O₂₄.4H₂O/kg dw)

Effets chroniques à long-terme (eau de mer - sédiments) : PNEC = 1,98 g Mo/kg dw (ou équivalent 3.64 g (NH₄)₆Mo₇O₂₄.4H₂O/kg dw)

Effets chroniques à long-terme (sol) : PNEC = 11,8-188 mg Mo/kg dw (ou équivalent 21.7-346 mg (NH₄)₆Mo₇O₂₄.4H₂O/kg dw)

Effets chroniques à long-terme (usine de traitement des eaux usées (STP)) : PNEC = 21,7 mg Mo/L (ou équivalent 39.9 mg (NH₄)₆Mo₇O₂₄.4H₂O/L)

8.2. Contrôle de l'exposition

Procédure de surveillance : médecine du travail

Equipement de Protection

Protection respiratoire : masque respiratoire, masque anti-aérosol avec filtre type P1

Protection de la peau : gants imperméables et résistants aux produits chimiques. Vêtements de travail adaptés (manchons, tablier, gants à manchette, combinaison jetable...) selon tâche à accomplir.

Protection des yeux : lunettes de protection

Mesures particulières d'hygiène : se laver les mains après toute manipulation du produit. Ne pas manger, boire, fumer lors de l'utilisation du produit

Protection de l'environnement : vider l'eau de rinçage du bidon dans la cuve de pulvérisation

SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| Apparence : | liquide vert à marron |
| Odeur : | caractéristique. |
| Densité : | 1.250 – 1.270 |
| pH : | 7.00 – 8.00 |
| Solubilité : | se disperse facilement dans l'eau. |
| Point de fusion : | non applicable. |
| Point d'ébullition : | non déterminé. |
| Température de décomposition : | non déterminée. |
| Pression de vapeur : | non applicable. |
| Dangers d'explosion : | non applicable |
| Propriétés comburantes : | non applicable |

9.2. Autres informations

Non disponibles

SECTEUR 10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible (pas de risque particulier attendu)

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

Le produit peut changer de couleur dans le temps, sans altération de ses qualités.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible (pas de risque particulier attendu)

10.4 Conditions à éviter

Stockage à des températures supérieures à 40 °C et inférieures à – 10°C

10.5 Matières incompatibles

Ne pas stocker dans des récipients métalliques

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, voir section 5

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Pas de tests réalisés directement sur le mélange, la classification a été établie à partir des données existantes sur les substances contenues dans le mélange (méthode conventionnelle de calcul)

Toxicité aiguë : non classé

Données composants :

Complexe du bore (70%) :

Ingestion: DL 50 > 2000 mg/kg/rat

Molybdate d'ammonium tétrahydrate (<1%):

Administration orale (rat) DL50 > 2000 mg/kg bw (mâle/femelle)

Administration cutanée (rat) DL50 > 2000 mg/kg bw (mâle/femelle)

Inhalation (rat) CL50 > 5 mg/l – 4h (mâle/femelle)

Irritation cutanée : non classé

Complexe du bore (70%) :

Contact cutané: Légèrement irritant

Contact avec les yeux: Légèrement irritant

Sensibilisation : pas d'information disponible sur le mélange
Toxicité à dose répétée : pas d'information disponible sur le mélange
Cancérogénicité : pas d'information disponible sur le mélange
Mutagénicité : pas d'information disponible sur le mélange
Toxicité pour la reproduction : pas d'information disponible sur le mélange

SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur ce mélange.

Données composants :

Molybdate d'ammonium tétrahydrate (<1%) :

- Eau douce – Poisson, *Pimephales promeles* - CL50 (96h) = 609 - 681,4 mg Mo/l (1.121-1.254 mg (NH₄)₆Mo₇O₂₄. 4H₂O/L)
- Eau douce – Poisson, *Oncorhynchus mykiss* - CL50 (96h) = 7600 mg Mo/l.
- Eau douce – Poisson, *Oncorhynchus mykiss* - CL50 (96h) = 781- 1339 mg Mo/l (recalculé - ajustement logistique)
- Invertébrés - *Daphnia magna* - CL50 (48h) = 1680,4 - 1776,6 mg Mo/l
- Invertébrés - *Daphnia magna* - CL50 (48h) = 2729,4 mg Mo/l
- Invertébrés - *Daphnia magna* - CL50 (48h) = 2847,5 mg Mo/l
- Invertébrés - *Daphnia magna* - CL50 (48h) = 130,9 mg Mo/l (240.9 mg (NH₄)₆Mo₇O₂₄. 4H₂O/L)
- Invertébrés - *Ceriodaphnia dubia* - CL50 (48h) = 1005,5 - 1024,6 mg Mo/l
- Invertébrés - ver aquatique, *Girardia dorocephala* - CL50 (96h) = 1226 mg Mo/l
- Algues - *Pseudokirchneriella subcapitata* - ErC50 (72h) (taux de croissance) = 295,0 - 390,9 mg Mo/l [7] ; 289,2-369,6 mg Mo/l. Valeur moyenne = 333,1 mg Mo/l (613 mg (NH₄)₆Mo₇O₂₄.4H₂O/L)

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de perturbation attendue sur le fonctionnement des stations d'épuration, tous les composants sont dégradables ou biodégradables

Complexe du bore (70%) :

DCO = 600 mg O₂/g

DBO₅ = 400 mg O₂/g

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Les composants du mélange sont entièrement solubles dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur ce mélange.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus : L'élimination doit se faire selon les normes en vigueur

Ne pas rejeter les résidus à l'égout.

Destruction / élimination : Eliminer les cartons, les palettes et les bidons selon la législation.

Décontamination / nettoyage : Les bidons doivent être préalablement rincés et vider dans les cuves de pulvérisation. Utiliser des containers. Eliminer dans une installation autorisée (incinération ou recyclage)

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU : non réglementé

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies : non réglementé

14.3 Classe de danger pour le transport

Route (ADR 2011) : non réglementé

Voie maritime (IDMG 2011) : non réglementé

14.4 Groupe d'emballage : non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement : non réglementé

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information complémentaire disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : non concerné

SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Règlements / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Symbole de dangers : aucun

Phrases de risques : aucune

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange. Pas de scénario d'exposition disponible (le mélange n'est pas classé dangereux)

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement CE 1907/2006 et au règlement 453/2010.

Détails de la révision : nouveau format

Phrases des risques dans la section 2 : aucune

Texte intégral des mentions dans la section 3 :

P102 : Tenir hors de la portée des enfants

P103 : Lire l'étiquette avant utilisation

P501 : Eliminer le contenu/récipient en accord avec la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances relatives au produit à la date de la mise à jour. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques encourus lorsque le produit est utilisé pour un autre usage que celui pour lequel il a été conçu.